



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

DCM 25/022 – FINANCES – Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2025

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 13 février 2025 à 19h04, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

(Convocation et affichage effectués le 7 février 2025).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} CHATELLET Brigitte, M^{me} HERREBRECHT Christine, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| - M ^{me} DUFOUR Florence | par M ^{me} SIMONIN Elsa |
| - M. BERTRAND Romain | par Mr GOUT Christophe |
| - M ^{me} MICHEL Fleur | par Mr CADIOU Patrick |
| - M. BOIVIN Claude | par M ^{me} BELALA Monika |

SORTIES EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} COLLET Marina, sortie à 19h15 et revenue à 19h20 (a pris part à tous les votes, sauf la DCM n°25/022)
- M. FONTANA Alexandre, sorti à 20h14 et revenu à 20h31, puis de 22h15 à 22h22 (a pris part à tous les votes, sauf les DCM n°25/023, n°25/024 et n°25/025)
- M^{me} SIMONIN Elsa, sortie à 21h28 et revenue à 21h49 (a pris part à tous les votes, sauf les DCM n°25/035 et n°25/036).

ABSENCES :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle
- M^{me} OROSCO Claire
- M^{me} BARDARY Karine
- M. SIMONIN Sébastien

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- M^{me} GOUAR Saara a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
078-2178031 13-20250220-DCM25-022-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

VILLE DE
HOUILLES

DCM 25/022
DIRECTION DES FINANCES

Objet : Exercice 2025 – Vote des taux d'imposition

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article ses articles L. 2121-29 et L. 2331-3,

Vu le Code général des impôts, et notamment ses articles L. 1636 B sexies et septies et L. 1639 A,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la Loi n°82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 relative à la loi de finances pour 2020, et notamment son article 16,

Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de voter chaque année les taux des impositions directes locales,

Considérant qu'au regard du contexte budgétaire, il convient de maintenir les taux des impôts communaux antérieurs, afin de ne pas alourdir les charges reposant sur les contribuables,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS (30 VOIX POUR DONT 23 DU GROUPE HOUILLES LA VILLE QUE J'AIME ET 7 DU GROUPE ID COMMUNE, 3 VOIX CONTRE DU GROUPE ALTERNATIVE CITOYENNE ÉCOLOGIQUE & SOLIDAIRE ET 1 ABSTENTION DE M. HERAUD),

Article 1er : **FIXE** les taux d'imposition 2025 comme suit :

- ➔ Taxe foncière sur les propriétés bâties (taux global) : 30,92 % ;
- ➔ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 114,61 % ;
- ➔ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,30 %.

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le :

20 FEV. 2025

Publication effectuée le :

20 FEV. 2025

Exécutoire ce jour :

20 FEV. 2025

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,

Julien CHAMBON



Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250220-DCM25-022-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025